



DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE EN LIGNE ou par FORMULAIRE PAPIER

Du 1^{er} septembre et le 17 octobre 2024 inclus, si vous n'avez pas donné votre consentement à l'étude automatique de votre droit à bourse lors de l'inscription, vous pouvez effectuer votre demande de bourse en ligne OU déposer au lycée le dossier papier de demande de bourse avec les justificatifs nécessaires.

1- DEMANDE EN LIGNE

Étape 1 : Connexion

La demande se fait via le portail [Scolarité Services](https://teleservices.education.gouv.fr), accessible sur teleservices.education.gouv.fr et une connexion avec FranceConnect (identifiant et mot de passe des Impôts ou d'AMELI)



ÉduConnect
Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

9 avril 2024

Attention aux campagnes de mails et de SMS frauduleux !

Les SMS envoyés par ÉduConnect ne contiennent aucun lien. Vérifiez bien l'adresse du site avant de vous connecter <https://educconnect.education.gouv.fr>

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève



**Scolarité
Services**



Mon compte

Se déconnecter

Accueil Mes services Contact

Mes services

Actualités

Déposer un dossier

Nous contacter

Bourse de lycée

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du lycée

Mes coordonnées

Si ces informations ne sont pas correctes, nous vous invitons à les modifier en choisissant le service « Fiche de renseignements ».

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Ma demande

Deux options s'offrent à vous :

**JE TÉLÉCHARGE UN DOSSIER
PAPIER**

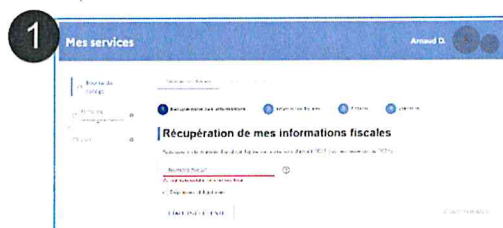
J'imprime le dossier et je le retourne à l'établissement accompagné des justificatifs.

JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE

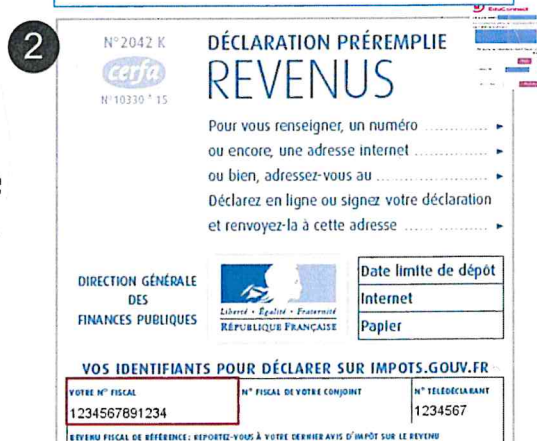
Je transmets en quelques clics ma demande de bourse de lycée.

Étape 2 : Je donne les informations demandées

1. Je donne mon numéro fiscal.



2. Pour trouver mon numéro fiscal, je regarde sur ma déclaration d'impôts sur le revenu. Mon numéro fiscal a 13 chiffres.



3. Je clique sur « étape suivante »

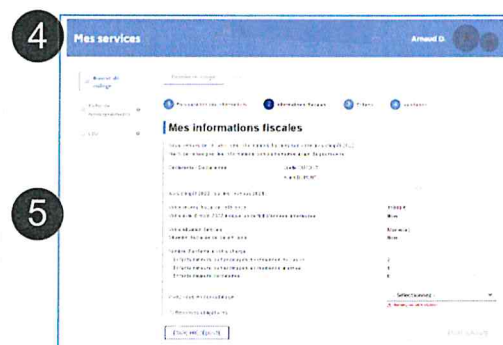


4. Je relis les informations

a. Ces informations sont transmises par les impôts.

b. Ce site est sécurisé.

Cela veut dire que personne d'autre que moi ne peut voir ces informations.



5. Si je vis en concubinage : je sélectionne « oui ».

Je dois donner le numéro fiscal de mon concubin, qui est sur sa déclaration d'impôt.



6. Je clique sur « étape suivante »

7. Je relis toutes les informations.

- a. Je vérifie qu'elles sont justes.
- b. Je coche la case « je confirme que les informations présentées ici correspondent à la situation de mon ménage social et fiscal ».

c. Je clique sur « valider ».

d. Si je ne suis pas d'accord, je clique sur « annuler »



Étape 3 : je vois si j'ai droit à la bourse

1. Je vois sur la page si j'ai droit à la bourse.

Le montant de la bourse est écrit.

C'est l'aide que je recevrai à la prochaine année scolaire.



2. Je reçois un e-mail qui confirme la demande de bourse.

2- DOSSIER PAPIER

Je récupère le formulaire sur le site internet du lycée de l'Atlantique ou je le télécharge sur le site de l'Education Nationale <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Je complète les informations sur mon enfant, sur moi-même et mon conjoint éventuel,

Je signe

Je joins mon avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et les documents complémentaires en fonction de ma situation

Je dépose le dossier complété et les justificatifs au lycée avant le 17 octobre 2024.